

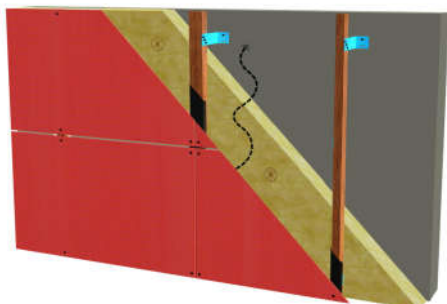
Les règles essentielles de la pose des panneaux non-traditionnels Bardage rapporté ventilé

Les panneaux non traditionnels employés en peau de bardage rapporté ventilé sont le plus souvent à base de matériaux récents et évolutifs (mortier de résine, mortier hydraulique armé de fibres, stratifié, etc.). Le Syndicat National des Bardages et Vêtures Isolés regroupent les principaux industriels qui les proposent.

Les Cahiers du CSTB n°3316-V2 et n°3194 modifiés et les Avis Techniques en vigueur décrivent les règles de conception et de mise en œuvre de ces bardages ventilés respectivement sur ossature en bois et métallique. En ce qui concerne le respect des exigences relatives à la sécurité incendie, il convient de se reporter à la réglementation, arrêtés en vigueur et à l'Instruction Technique n° 249. Pour les règles sismiques, les Avis Techniques présentent dans des annexes dédiées les dispositions particulières requises.

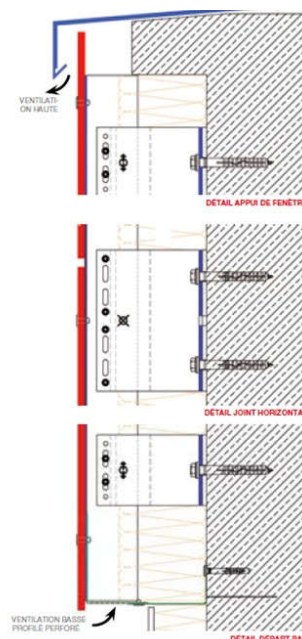
1/ Ventilation

Entre le nu externe de l'isolant et la face arrière de la peau des parements de façades est toujours ménagée une lame d'air ventilée en tirage naturel. La lame d'air ventilée influe sur la stabilité mécanique des composants et sur la conservation des performances thermiques de l'isolant.



- Sur toute la hauteur du bardage, une lame d'air ventilée de 20 mm minimum est ménagée entre la face arrière des panneaux de parement et l'isolant (ou le gros œuvre ou le pare pluie dans le cas des constructions MOB ou COB).
- Des ouvertures en pied et en sommet d'ouvrage sont ménagées. Les sections de ventilation suivent les règles de pose en vigueur ; prévoir au moins 100 cm²/ml en pied et en sommet (les surfaces géométriques d'ouvertures de ventilation devant être identiques).

- Entre la face arrière des panneaux de parement et la maçonnerie, ne pas disposer de pare-pluie souple. Ce pare-pluie inutile avec des isolants ACERMI serait néfaste vis-à-vis de la ventilation, du comportement au feu du bardage et des efforts au vent.



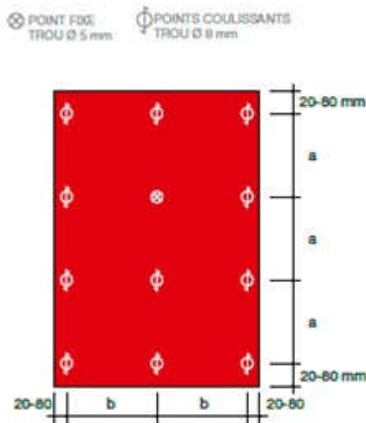
2/ Pied de bardage et règles de l'art

En pied de bardage, une entrée d'air pérenne est ménagée de telle sorte de ne pas permettre à des nuisibles de se loger dans le bardage et de ne pas être obstruée durant la vie de l'ouvrage.

- Pose en partie basse de l'ouvrage d'une grille anti-rongeur.
- La hauteur minimale entre le sol et le bas du bardage est de 5 cm pour les bardages avec ossature métallique au-dessus de sols durs.
- La hauteur minimale entre le sol et le bas du bardage est de 15 cm pour les bardages avec ossature bois ou avec ossature métallique au-dessus du sol naturel.

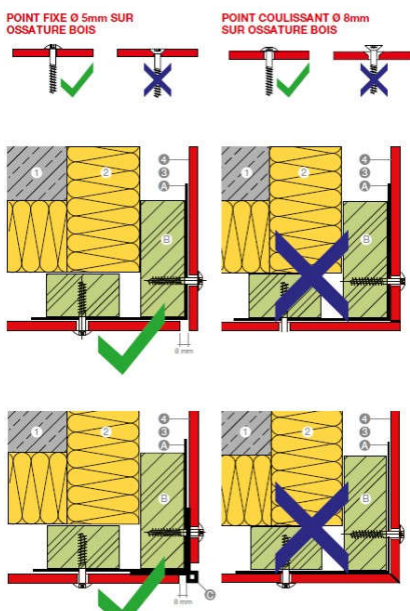
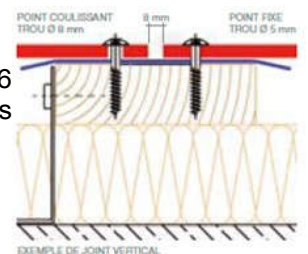
3/ Dilatation des panneaux

Afin de permettre les mouvements dilatants résultant des variations dimensionnelles des panneaux sans générer de contrainte excessive ou de déformation de panneaux, il convient de permettre aux panneaux de se dilater.



- Respecter impérativement la règle du point fixe unique (en partie centrale du panneau, diamètre de perçage = diamètre de la fixation) et des points coulissants multiples (diamètre de perçage d'au moins 3 mm de plus que le diamètre de la fixation - voir les spécifications des Avis Techniques pour chaque produits de parements).

- Ménager en périphérie des panneaux des joints ouverts (généralement de 6 à 8 mm) pour la dilatation des panneaux dans le sens horizontal et le sens vertical.



- Bien centrer les fixations dans les perçages des panneaux, et de ne pas les bloquer :
 - Pour la pose avec des rivets, utiliser un foret de centrage pour centrer les trous de l'ossature métallique avec les trous du panneau (points coulissants) et utiliser les embouts de riveteuse spéciaux permettant de ménager un jeu entre le panneau et le rivet.
 - Pour la pose avec des vis sur ossature métallique, utiliser les outils de centrage pour centrer les trous de l'ossature métallique avec les trous du panneau (points coulissants) et utiliser des visseuses avec cale de serrage.
 - Dans le cas de fixation par vis, il convient d'employer et de régler le couple de serrage adapté sur l'outil de vissage.
 - Ne pas utiliser de vis à têtes noyées.

*** Syndicat National des Bardages et Vêtures Isolés - SNBVI**

Créé en Juin 2013, le Syndicat National des Bardages et Vêtures isolés (SNBVI) réunit les industriels les plus influents du secteur de la vêtture, du bardage et plus généralement de l' Isolation Thermique par l' Extérieur. (I.T.E.). Dans la tradition d' un syndicat professionnel, il a pour objectif principal de développer des actions dans les domaines techniques, de recherche et développement, de formation et de communication.

Présidé depuis le 2 janvier 2018 par Stéphane LAMBERT, Responsable BE et Normalisation chez Faynot, le SNBVI compte parmi ses membres les sociétés ArcelorMittal Construction France, Carea, Ejot, Etanco, Faynot, FunderMax, Hilti, James Hardie, Rockpanel, SFS intec, Terreal, Vmzinc et Wienerberger.

Sur le plan stratégique, le SNBVI se positionne comme un laboratoire d' idées autour du concept déposé de la Façade Intelligente®. A ce titre, ses membres réfléchissent et proposent aux institutionnels, prescripteurs, entreprises et maîtres d' ouvrage un ensemble de solutions techniques et esthétiques innovantes.



www.snbvi.fr